

Module de langue française III

Mme Elena Gallo

Année 2023-2024

Programme du cours

Langue et pouvoir

Les institutions politiques en France

Observations hebdomadaires

Langue et pouvoir

Le pouvoir de la langue

La langue du pouvoir

Langue et pouvoir

« Il est légitime de traiter les rapports sociaux – et les rapports de domination eux-mêmes – comme des interactions symboliques, c'est-à-dire comme des rapports de communication impliquant la connaissance et la reconnaissance. On doit se garder d'oublier que les rapports de communication par excellence que sont les échanges linguistiques sont aussi des rapports de pouvoir symbolique où s'actualisent les rapports de force entre leurs locuteurs ou les groupes respectifs »

Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire*, pp. 13-14.

Langue et pouvoir

« Il n'y a plus de mots innocents »

Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire*, p. 19.

Langue et pouvoir

« Un grand pouvoir implique de grandes responsabilités »

Oncle Ben, *Spider-Man*

Langue et pouvoir

Selon Bourdieu, c'est un « échec » de vouloir analyser un discours sur la base de critères strictement linguistiques uniquement. Il est en revanche essentiel de tenir compte des conditions sociales et relationnelles dans lesquelles un discours s'inscrit.

D'ailleurs, « la grammaire ne définit que très partiellement le sens » et ce n'est qu'en fonction du contexte, des sujets parlants concernés et des relations entre eux, qu'un discours acquiert un certain sens.

Ce que parler veut dire, p. 14.

Langue et pouvoir

Lorsqu'un message est énoncé, un processus de chiffrement et déchiffrement, d'encodage et décodage, de production et interprétation, entre en jeu.



« le paradoxe de la communication est qu'elle suppose un médium commun mais qui ne réussit [...] qu'en suscitant ou en ressuscitant des expériences singulières, c'est-à-dire socialement marquées ».



C'est grâce à — ou à cause de — cette pluralité que la polysémie existe.

Ce que parler veut dire, p. 16.

Langue et pouvoir

Distinction entre :

- la dénotation qui constitue « la part stable et commune à tous les locuteurs » (Georges Mounin, *La communication poétique*^{*}, p. 21-26).
- la connotation qui « renvoie à la singularité des expériences individuelles » (Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire*, p. 16).

^{*} Mounin, G., 1969, *La communication poétique*, Paris, Gallimard.

Langue et pouvoir

En établissant un parallélisme entre les échanges linguistiques et économiques, Bourdieu rappelle que « les discours ne sont pas seulement [...] des signes destinés à être compris, déchiffrés ; ce sont aussi des *signes de richesse* destinés à être évalués, appréciés, et des *signes de d'autorité*, destinés à être crus et obéis ».

Ce que parler veut dire, p. 60.

Un rapport d'interdépendance s'établit ainsi entre langage et autorité : cette dernière peut être renforcée et mise en évidence par le discours, mais elle est en même temps essentielle pour que la validité du discours soit reconnue.

Langue et pouvoir

Pour que cette autorité soit reconnue, il faut que le discours en question vienne d'une personne socialement légitimée à le produire. Sans cette légitimation, l'autorité et l'efficacité symbolique du discours s'écroulent.



Les conditions qui doivent être remplies pour que le sujet parlant soit légitimé socialement à s'exprimer sont appelées par Austin* « conditions de félicité ». Si ces dernières sont respectées, le sujet parlant est en mesure d'accomplir une action à travers sa parole, parole qui devient donc performative.

* Austin, J. L., 1962, *How to Do Things with Words: The William James Lectures delivered at Harvard University in 1955*, Oxford, Clarendon Press.

Langue et pouvoir

L'acte juridique constitue donc un exemple parmi les plus illustratifs d'un acte performatif.

La personne qui le prononce représente le « mandataire légitime [...] capable d'agir par les mots sur le monde social ».

En même temps que moyen d'action, ces mots servent pour rappeler au public l'autorité de la personne qui les énoncé, dont la crédibilité est ainsi renforcée.

Ce que parler veut dire, p. 73.

Langue et pouvoir

La nomination aussi détient une composante performative



« en structurant la perception que les agents sociaux ont du monde social, la nomination contribue à faire la structure de ce monde et d'autant plus profondément qu'elle est plus largement reconnue, c'est-à-dire autorisée. Il n'est pas d'agent social qui ne prétende, dans la mesure de ses moyens, à ce pouvoir de nommer et de faire le monde en nommant ».

Ce que parler veut dire, p. 99.

Langue et pouvoir

Avec cet acte de nomination, « un individu, agissant en son propre nom ou au nom d'un groupe plus ou moins important numériquement et socialement, signifie à quelqu'un [ou de quelque chose] qu'il a telle ou telle propriété, lui signifiant du même coup d'avoir à se comporter en conformité avec l'essence sociale qui lui est ainsi assignée ».

Ce que parler veut dire, p. 100.



L'acte de nommer constitue donc un exercice de pouvoir.

Exemple de la Bible → à la création fait suite immédiatement la nomination.

Langue et pouvoir

De surcroît, puisqu'il y a un lien intrinsèque entre langue et pensée, il faut considérer que « la façon de nommer les objets du monde et les personnes oriente bel et bien la conception qu'on s'en fait, de façon consciente ou non ».

(Boutet, *Le pouvoir des mots*, p. 87)

Déjà l'anthropologue et linguiste Edward Sapir avait théorisé le rapport immanent entre le langage et la manière de percevoir et représenter le monde.

Dans cette perspective, la nomination joue un rôle majeur dans la manière de penser et de concevoir la réalité qui nous entoure.

Langue et pouvoir

Là aussi, l'efficacité symbolique de la nomination se lie étroitement à l'aspect de l'autorité : d'un côté, le poids d'une dénomination dépend, du moins en partie, de l'autorité dont est investi le sujet nommant ; de l'autre côté, « la capacité de nommer confère un pouvoir particulier ».

D'ailleurs, il suffit de penser que « les groupes dominants tendent à imposer leurs mots pour nommer et catégoriser les choses, les notions, les groupes humains ».

Le pouvoir des mots, p. 87.

Langue et pouvoir

Précisément en vertu de cette valeur symbolique qu'elle recèle et de la non-innocence des mots, la nomination représente souvent un défi ou en tout cas un enjeu complexe.



Le choix d'attribuer une certaine dénomination ou de ne pas nommer un référent peut avoir d'innombrables conséquences : et cela parce que nommer revient à « assumer une certaine conception, un certain point de vue, et être responsable de la prise de position » qui en dérive.

Le pouvoir des mots, p. 95.

Langue et pouvoir

Au-delà de la nomination, il ne faut pas négliger le rôle de la renomination, à savoir l'activité consistant « à dire les choses autrement, à inventer de nouveaux mots pour désigner autrement le monde qui nous entoure ».



On retrouve la distinction entre dénotation et connotation, ainsi que le lien entre langue et pensée, puisque de « nouvelles désignations ouvrent à d'autres systèmes de connaissance, d'organisation ou de représentation du monde »

Le pouvoir des mots, pp. 106-107.

Langue et pouvoir

Renomination : des exemples

Homme/Femme de ménage → technicien/technicienne de surface

Directeur/directrice du personnel → directeur/directrice des ressources humaines

Aveugle → non voyant

Manœuvre → ouvrier spécialisé

Le pouvoir des mots, p. 107.

Langue et pouvoir

« On observe là l'une des manifestations de la force symbolique des mots : les façons de nommer et de renommer les objets et les êtres contribuent aux représentations qu'on en construit. Nommer et renommer n'est pas un acte anodin, car le mot engage tout un programme d'action ».

Le pouvoir des mots, p. 108.

Bernard Gardin* → exemple de la machine à dessin qui devient une *machine à écrire sur calque*

* Gardin, B., 1989, « *Machine à dessin ou machine à écrire. La production collective d'une formulation* », dans *Langages*, n. 93, pp. 85-97).

Langue et pouvoir

Face au "danger" que peut représenter un mot, des stratégies linguistiques et stylistiques peuvent être mises en place



« l'euphémisation (ou son contraire, l'hyperbole) du danger que fait courir une machine, un objet, un outillage constitue une conduite quasi magique : comme avec les mots tabous, tout se passe comme si le fait de renommer un objet par un petit nom gentil allait écarter le danger que constitue l'objet lui-même. le bloc de plusieurs tonnes de marbre ou de granit deviendrait moins menaçant, moins périlleux, s'il était nommé "mon caillou" ».

Le pouvoir des mots, p. 109.

Langue et pouvoir

Non seulement l'acte de nommer et/ou renommer influence notre perspective sur le monde qui nous entoure et notre perception de la réalité, mais « l'activité sociale de renomination permet à tous les locuteurs [...] d'exprimer et d'affirmer une conception du monde et des rapports sociaux ». (*Le pouvoir des mots*, p. 110)



Nomination et renomination influencent notre manière "passive" de regarder et percevoir les être et les choses autour de nous, mais en même temps elles nous permettent d'influencer activement nos interlocuteurs et interlocutrices.



Voilà le pouvoir symbolique de la parole, qui est en mesure d'exercer une influence, persuader, contraindre, changer nos points de vue et même modeler nos pensées et nos comportements. (*Le pouvoir des mots*, p. 119)

Langue et pouvoir

Ce pouvoir d'action des mots, sur les esprits comme sur les comportements, explique pourquoi de nombreuses techniques et disciplines aient été élaborées au fil du temps pour maîtriser davantage la parole et la rendre plus efficace, à savoir notamment l'éloquence, la rhétorique et la poétique.

De nos jours, ces techniques – qui ont été bien entendu développées tout au long des siècles – sont exploitées par les professionnels de la communication, du marketing et de la publicité : « les effets attendus sur le destinataire sont anticipés, préparés, évalués en amont au moyen d'études [...] qui cherchent à mesurer l'effet potentiel d'une argumentation ».

Le pouvoir des mots, p. 120.

Langue et pouvoir

« Parfois, les difficultés dénominatives des locuteurs ordinaires peuvent s'expliquer par le fait que, pour certains objets, le consensus sur la dénomination n'est pas véritablement établi.

Dans ce cas, les hésitations proviennent du fait que le locuteur a le choix entre plusieurs dénominations [...] et qu'il ne parvient pas à trancher immédiatement en faveur de la dénomination la plus appropriée »

(Mai Tran, *Problèmes de dénomination et relations dénominatives : l'exemple de l'aphasie**).

* Dans Cislaru, G., Guérin, O., Morim, K., Née, É., Pagnier T. et Veniard M. (sous la direction de), 2007, *L'acte de nommer. Une dynamique entre langue et discours*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle.

Langue et pouvoir

Dénomination vs. Désignation

La dénomination « consiste en l'institution, entre un objet et un signe X, d'une association référentielle durable ». Ce lien référentiel peut être « le résultat d'un acte de dénomination effectif [le moment où un mot est créé] ou celui d'une habitude associative [quand on associe automatiquement un mot à son référent grâce à nos compétences de locuteurs natifs] ».

Kleiber, Dénomination et relations dénominatives, pp. 79-80.



Il en dérive que « cette unité doit être soit un nom propre, soit un nom commun »

Petit, entrée Dénomination/désignation du Dictionnaire d'analyse du discours, p. 163.

- Référent → « l'objet auquel le signe linguistique renvoie »

Le pouvoir des mots, p. 106.

Langue et pouvoir

La désignation, en revanche « se définit contrastivement comme le fait de créer une association occasionnelle entre une séquence linguistique et un élément de la réalité » (Petit, *Dénomination/désignation*, p. 163), et donc « sans qu'il y ait eu auparavant instauration d'un lien référentiel particulier » (Kleiber, *Dénomination et relations dénominatives*, p. 79) entre le nom et le référent concerné.

En d'autres termes, pour qu'on puisse parler de désignation au lieu de dénomination, il faut qu'il n'y ait ni un acte, un moment préalable de nomination, ni une habitude associative ancrée → par conséquent, la désignation ne doit être ni codée dans la langue ni mémorisée par les locuteurs.

Langue et pouvoir

Les discours des médias

Les discours des médias se caractérisent par une grande richesse lexicale. Et d'ailleurs, « relater un fait ou une action ou un événement suppose que l'on fasse usage de *mots* ou de *structures* qui le représentent verbalement, c'est-à-dire de formes rendant compte des opérations de désignation et de caractérisation [...] ».

Relater un fait pour quelqu'un / à quelqu'un suppose que l'on dispose de formes et de structures pour dire ce que l'on perçoit du fait ou de l'événement, et pourquoi on le relate ainsi ».

Moirand, *Les discours de la presse quotidienne*, pp. 15-16.

Langue et pouvoir

Les discours de la presse ordinaire se caractérisent par une hétérogénéité diffuse à plusieurs niveaux.

L'une d'entre elles est l'hétérogénéité énonciative, qui peut se manifester de différentes manières, « par le marquage de paroles ou de mots cités ou empruntés lorsqu'ils sont par exemple guillemetés [...], ou par la présence de verbes introducteurs de paroles rapportées, ou plus insidieusement par l'usage [...] de mots ou de formulations qui ont été dits par d'autres mais qui ne fonctionnent comme *rappels mémoriels* que pour les locuteurs capables de décoder l'allusion à dire antérieurs ».

Les discours de la presse quotidienne, p. 12.

Langue et pouvoir

Il se peut également qu'un même mot ou une même expression "perdent" les guillemets au fur et à mesure que le temps passe et que le débat et les récits à propos d'un événement évoluent



« on assiste alors au passage de la monstration [la citation] à l'allusion : allusion réussie si les scripteurs et lecteurs sont conscients de ces emprunts à d'autres discours [...], allusion inconsciente souvent due à une circulation médiatisée qu'on ne contrôle plus, allusion "ratée" si les connaissances des scripteurs et lecteurs ne se recouvrent pas, allusion "subie" pour certains énonciateurs lorsqu'elle est, à leur insu, faite par certains lecteurs ou certaines classes de destinataires ».

Les discours de la presse quotidienne, p. 48.

Langue et pouvoir

En outre, vu que les discours de la presse et des médias en général s'adressent à un public très vaste et varié, tout un « éventail de reformulations » est mis en place, des reformulations qui sont « dues au travail du médiateur [à savoir, dans ces cas, le journaliste] ou simplement présentes dans les propos cités ».

Cette gamme de reformulations « se caractérise par sa richesse, sa complexité et son hétérogénéité ».

Les discours de la presse quotidienne, p. 21.



Il s'ensuit que, dans les discours médiatiques, l'hétérogénéité lexicale et énonciative se juxtaposent.

Langue et pouvoir

La pluralité de locuteurs et récepteurs des discours médiatiques explique pourquoi certains mots et expressions sont chargés d'une fonction argumentative → on peut parler dans ce cas de véritables « mots-arguments »



Ceux-ci permettent à la personne qui s'en sert d'exprimer un point de vue et ainsi « contribuent à une argumentation qui s'appuie sur une mise en confrontation de points de vue antagonistes ».

Les discours de la presse quotidienne, p. 44.

Langue et pouvoir

Il se peut également qu'un mot devienne le « nom » d'un événement (par exemple, *le 11 septembre*) → on parle alors précisément de « mots-événements »



« ces façons singulières de nommer les événements servent en fait de déclencheurs mémoriels et de rappel des événements antérieurs à l'événement présent » et « finissent par fonctionner comme des dénominations partagées ».



Remarquablement, « les traits sémantiques inscrits dans les mots [...] ou dans les constructions [...] contribuent à construire des représentations » relatives à ces événements.

Les discours de la presse quotidienne, pp. 56-57.

Langue et pouvoir

La construction des représentations



Contrairement à ce que l'on pourrait peut-être penser, les médias ne se limitent pas, en vrai, à informer et à faire savoir (*Les discours de la presse quotidienne*, p. 114).

Dans les discours médiatiques, « le savoir se structure selon le choix d'activité discursive [...] pour rendre compte des faits du monde », ce qui fait que l'on puisse choisir de « décrire », ou de « raconter », ou encore « d'expliquer » (Charaudeau, *Le discours d'information médiatique**, p. 44).



Mode discursif → descriptif, narratif, explicatif, argumentatif, injonctif, etc.

*Charaudeau, P., 1997, *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, Paris, Nathan.

Langue et pouvoir

Dialogisme entre les journalistes et leur public → les discours médiatiques présupposent toujours la présence d'un auditoire auquel on s'adresse



les lecteurs s'attendent souvent à ce que « le journaliste [...] exerce un rôle critique face aux fait de la société auxquels il est confronté » et que par conséquent le récit, la description, l'explication etc. « qu'on leur propose porte sur les enjeux sociopolitiques ou socio-économiques des événements, sur les retombées dans la société et dans leur propre vie ».

Les discours de la presse quotidienne, p. 126.

Langue et pouvoir :
le pouvoir de la langue

Le pouvoir de la langue

Étude de cas → *Daech* / *Daesh* / *Etat islamique*

Quelle dénomination utiliser ?

Le pouvoir de la langue

Daech / Daesh / Etat islamique

« *Daech* est l'acronyme d'*Etat islamique en Irak et au Levant*.

Cette expression est utilisée par le gouvernement depuis que Laurent Fabius a décidé de ne plus parler d'*Etat islamique* car *ce groupe n'est pas un Etat et n'est pas représentatif du monde islamique*.

Comme elle est courte et incisive, l'expression est aussi souvent utilisée par les médias (qui devraient plutôt parler de *groupe Etat islamique* ou d'*organisation de l'Etat islamique*).

Les djihadistes de l'EI n'aiment d'ailleurs pas cet acronyme, utilisé par ses adversaires et des médias comme al-Arabiya, lui préférant l'appellation *Dawlat al-Islāmiyya* ».

Le Nouvel Obs, le 19 novembre 2015

Le pouvoir de la langue

Daech / Daesh / Etat islamique – Avant les attentats du 13 novembre 2015 :

« Le groupe terroriste dont il s'agit n'est pas un état. Il voudrait l'être, il ne l'est pas et c'est lui faire un cadeau que de l'appeler État. De la même façon, je recommande de ne pas utiliser l'expression *Etat islamique* car cela occasionne une confusion islam, islamisme, musulman. Il s'agit de ce que les arabes appellent *Daech* et de ce que j'appelle pour ma part les égorgeurs de Daech ».

Laurent Fabius, à l'époque Ministre français des Affaires étrangères, le 12 septembre 2014.

« Ce groupe se fait appeler *État islamique* mais il faut que deux choses soient claires : ISIL n'est pas islamique. Aucune religion ne cautionne le meurtre d'innocents et la majorité des victimes de l'ISIL sont des musulmans. ISIL n'est certainement pas un Etat. Il était auparavant la branche d'Al-Qaïda en Irak ».

Barack Obama, septembre 2014.

Le pouvoir de la langue

Daech / Daesh / Etat islamique - Avant les attentats du 13 novembre 2015 :

« Dès le 12 septembre, selon la retranscription des interventions officielles répertoriées sur le site internet de l'Élysée, François Hollande a banni de ses déclarations les mots *État islamique* au profit de l'appellation *Daech*, parfois orthographiée *Daesh* par les services de la présidence de la République ».

Huffingtonpost, le 24 février 2015

Le pouvoir de la langue

Daech / Daesh / Etat islamique

Après les attentats du 13 novembre 2015 → la tendance s'est complètement renversée



Même les politiciens et politiciennes de gauche — qui, de plus, étaient à l'époque au Gouvernement — recommencer à dire *État islamique*.



Mais pourquoi ? → période de campagne électorale pour les régionales de 2015

Le pouvoir de la langue

Daech / Daesh / Etat islamique - Après les attentats du 13 novembre 2015 :

Marine Le Pen (RN) — « La France doit enfin déterminer quels sont ses alliés et quels sont ses ennemis. Ses ennemis, ce sont ces pays qui entretiennent des relations bienveillantes avec l'islamisme radical » (*Le Figaro*, le 22 novembre 2015).

« Marion Maréchal-Le Pen (FN) a par ailleurs rappelé que la France "n'est pas une terre d'islam". Selon elle, il est "normal" d'exiger des Français et des étrangers musulmans "qu'ils se plient à un mode de vie et à des valeurs façonnés par sept siècles de christianisme". ». (*L'Express*, le 22 novembre 2015).

Le pouvoir de la langue

Nommer la guerre

« On connaît [...] les débats que la guerre d'Algérie a engendrés en France quant à la nomination-catégorisation de ce qui s'y passa : une simple opération de maintien de l'ordre dans un département français du point de vue du gouvernement français ? Une guerre de libération nationale pour les Algériens ? Une insurrection ? Des événements ?

L'histoire finira par la nommer et la catégoriser comme ce qu'elle était, la *guerre d'Algérie* ».

Le pouvoir des mots, p. 96.

Le pouvoir de la langue

"Entre Russie et Ukraine" → voir volets dédiés dans les Observations hebdomadaires

"Entre Israël et Palestine" → voir volets dédiés dans les Observations hebdomadaires

Le pouvoir de la langue

Définitions de *Guerre* dans les dictionnaires juridiques

Le pouvoir de la langue

Définitions de Guerre dans les dictionnaires juridiques

Guerre [Droit international public]

Lutte armée entre États, voulue par l'un d'eux au moins, et entreprise en vue d'un intérêt national.

Lexique des termes juridiques (20^{ème} éd.), p. 463

Nota bene → Voir le *Lexique des termes juridiques* pour des classifications spécifiques de quelques typologies de guerres

Le pouvoir de la langue

Définitions de Guerre dans les dictionnaires juridiques

Guerre [Relations internationales]

Conflit entre des pays. Le conflit peut être armé ou ne relever que de rapports éminemment tendus (par exemple, la guerre froide).

Dictionnaire juridique (2^{ème} éd.), p. 484

Le pouvoir de la langue

Définitions e Guerre dans les dictionnaires juridiques

Guerre

Conflit armé entre deux ou plusieurs États, chacun des belligérants cherchant à soumettre son ou ses adversaires à sa volonté par la force.

Vocabulaire juridique (13^{ème} éd.), p. 498

Le pouvoir de la langue

Définitions de Guerre dans les dictionnaires juridiques

Guerre

Conflit armé international.

Dictionnaire du vocabulaire juridique (13^{ème} éd.), p. 288

Le pouvoir de la langue

Définitions de *Conflit* dans les dictionnaires juridiques

Le pouvoir de la langue

Définitions de Conflit dans les dictionnaires juridiques

Conflit [Relations internationales]

Heurt, opposition pouvant aller jusqu'à la guerre (protocole additionnel n° I de la Convention de Genève du 10 juin 1977).

Dictionnaire juridique (2^{ème} éd.), p. 484

Le pouvoir de la langue

Définitions de Conflit dans les dictionnaires juridiques

Conflit armé international [Droit international public]

Affrontement armé interétatique ou situation de lutte armée des peuples contre la domination coloniale et contre les régimes racistes (Conv. Genève, 10 juin 1977, Prot. add. n° 1).

Dictionnaire juridique (2^{ème} éd.), p. 484

Le pouvoir de la langue

Définitions de *Agression* dans les dictionnaires juridiques

Le pouvoir de la langue

Définitions de Agression dans les dictionnaires juridiques

Agression [Droit international public]

Emploi de la force armée par un État contre la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un autre État, ou de toute autre manière incompatible avec la Charte des Nations Unies » (définition formulée, au terme de longs travaux, par une résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 14 décembre 1974 qui, dans son art. 3, donne une énumération non limitative d'actes constitutifs d'une agression).

Lexique des termes juridiques (20^{ème} éd.), p. 48

Le pouvoir de la langue

Définitions de Agression dans les dictionnaires juridiques

Agression [Int. Publ.]

« Emploi de la force armée par un État contre la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un autre État, ou de toute autre manière incompatible avec la Charte des Nations Unies » (résolution 3314, XXIX, 14 déc. 1974, assemblée générale des Nations Unies) ; [...] ; la définition ne prend pas en considération les propositions émises en doctrine ou par certains gouvernements tendant à inclure dans le concept d'agression des comportements hostiles n'impliquant pas l'usage de la force armée.

Vocabulaire juridique (13^{ème} éd.), p. 49

Le pouvoir de la langue

Définitions de Agression dans les dictionnaires juridiques

Agression armée [Droit international public]

Recours à la force militaire prohibé par Charte de l'ONU et justifiant la légitime défense de l'État agressé (Charte NU, 26 juin 1945, art. 51).

Dictionnaire du vocabulaire juridique (13^{ème} éd.), p. 34

Le pouvoir de la langue

Définitions de *Colonisation* dans les dictionnaires juridiques

Le pouvoir de la langue

Définitions de *Colonisation* dans les dictionnaires juridiques

Colonisation [Droit international public]

Politique d'expansion politique et économique pratiquée à partir du XVI^e siècle par certains États à l'égard de peuples moins développés obligés d'accepter des liens plus ou moins étroits de dépendance.

Lexique des termes juridiques (20^{ème} éd.), p. 176

Le pouvoir de la langue

Définitions de *Occupation* / *Occuper* dans les dictionnaires juridiques

Le pouvoir de la langue

Définitions de *Occupation* dans les dictionnaires juridiques

Occupation [Droit international public]

Établissement par un État de son autorité sur un territoire, et notamment mode d'acquisition d'un territoire sans maître.

L'acte de Berlin de 1885 exige que l'occupation soit effective et notifiée aux autres États.

Lexique des termes juridiques (20^{ème} éd.), p. 630

Le pouvoir de la langue

Définitions de *Occupation* dans les dictionnaires juridiques

Occupation [de territoire]

Présence temporaire d'une force armée d'un État sur le territoire d'un autre État, sans qu'il y ait prise de possession de ce territoire ; le stationnement de forces armées sur un territoire étranger peut avoir lieu en temps de guerre (occupation de guerre) ou en temps de paix (occupation pacifique) ; l'expression *occupation militaire* est également employée en vue de préciser que l'occupant exerce des compétences limitées, strictement liées au stationnement des force armées, et qu'il ne saurait exercer sa souveraineté sur le territoire occupé.

Vocabulaire juridique (13^{ème} éd.), p. 700

Le pouvoir de la langue

Définitions de *Occuper* dans les dictionnaires juridiques

Occuper [Relations internationales]

Fait pour une puissance étrangère de s'être installée (avec notamment ses forces armées) dans un autre pays ou un autre État.

Dictionnaire juridique (2^{ème} éd.), p. 721

Le pouvoir de la langue

Nommer les événements

Le pouvoir de la langue

« La nomination en dit autant sur l'objet que sur le rapport de l'énonciateur à l'objet. Ce déplacement est rendu possible par la dimension connotative et discursive du lexique. Les mots ne sont pas neutres : ils sont traversés au fil de leur histoire par des usages et des investissements contradictoires.

Pour Mikhaïl Bakhtine (2000: p. 67), les mots sont porteurs de dialogisme : "Chaque mot, nous le savons, se présente comme une arène en réduction où s'entrecroisent et luttent les accents sociaux à orientation contradictoire. Le mot s'avère, dans la bouche de l'individu, le produit de l'interaction vivante des forces sociales". Bakhtine propose de ne pas considérer le nom comme une étiquette appliquée au réel mais d'intégrer à son sens le milieu de vie du mot, c'est-à-dire le discours et le monde social.

Le mot n'est donc pas en lien direct avec la réalité brute mais intégré à la réalité des discours sociaux, ce qui amène à penser qu'il n'y a pas de coïncidence parfaite entre les mots et les choses ».

Veniard, *Nommer un événement ou le désigner*, p. 29.

* Bakhtine, M., 2000, *Le marxisme et la philosophie du langage*, Paris, Éditions de Minuit.

Le pouvoir de la langue

« Un événement n'est pas simplement ce qui advient. Le circonscrire à sa dimension d'occurrence temporelle le coupe de ses caractéristiques sociales : son existence pour des acteurs, pour une communauté sociale donnée qui va interpréter l'événement pour se l'approprier. Ce processus va attribuer de l'importance à l'événement, c'est pourquoi l'événement est toujours un repère marquant dans l'histoire d'une communauté (petite ou plus étendue). L'événement, une rupture dans le fil de la vie sociale, est inséré dans une chronologie et dans une intentionnalité.

Pour Paul Ricoeur (1991), l'événement n'existe en tant que tel qu'à travers une intelligibilité issue d'un récit socialement partagé. Il n'est donc d'événement que par la représentation discursive qui en est faite. Le récit, en tant qu'il est une manière d'ancrer l'expérience humaine dans le temps va donner son sens à l'événement: la narrativité est une forme d'intelligibilité ».

Veniard, *Nommer un événement ou le désigner*, p. 29.

* Ricoeur, P., 1991, « Événement et sens », dans *Raisons pratiques*, n° 2, pp. 41-56.

Le pouvoir de la langue

Nommer les événements → le 8 mars

« La nomination ne se résume pas à une désignation de la réalité mais participe de la construction de la réalité par le discours »

Marie Veniard, *Nommer un événement: le désigner et/ou le signifier?*, p.34



impact de la nomination et dénomination (d'un événement) non seulement sur la perception individuelle, mais sur le contexte social

Le pouvoir de la langue

« Non, le 8 mars n'est pas la "journée de la femme" »

Journée de la femme ? Des femmes ? Des droits des femmes ? Derrière ces appellations, une vraie bataille idéologique se trame. Plus ou moins consciente

Ce 8 mars, l'ONU célèbre la Journée internationale de la femme. Le même jour, le gouvernement français fête celle des droits des femmes. Et, ça et là, des journalistes évoquent la journée des femmes – par préférence, ou par contrainte d'espace... Chaque année, les observateurs s'arrachent les cheveux : faut-il parler des femmes ? De la femme ? De leurs droits ?

Comment se tirer de ce pétrin sémantique ? Il ne faut pas négliger les combats lexicaux. Car, comme à l'accoutumée, le choix du vocabulaire peut nous abuser, et souvent, en dit long sur les arrière-pensées – plus ou moins conscientes ».

Paul Conge, *Nouvel Obs*, le 8 mars 2016

Le pouvoir de la langue

« "Les" femmes

Ces approximations syntaxiques font s'étrangler Marlène Coulomb-Gully, professeure à l'université Toulouse II-Jean Jaurès, spécialiste des questions de genre. Le choix des mots est crucial, explique-t-elle : "Le singulier a pour effet pervers d'essentialiser une forme de féminin. Comme s'il existait une essence du féminin sur lequel s'ancre tout un imaginaire collectif assez puissant : la femme serait fatale, perverse, etc. Les femmes étant multiples, il faut utiliser le pluriel".

Dans la revue *Communication*, l'universitaire Simone Bonnafous dresse un diagnostic similaire, qu'a repéré *Slate*. Pour la chercheuse, l'usage du pluriel contribue à démonter les stéréotypes liés au genre. "On s'est battu très fort contre 'la' femme. On avait réussi à ce que cela ne se dise plus, mais c'est très enraciné, cette expression revient. Or 'la' femme, cela n'existe pas, c'est une représentation inventée par les hommes. Quand on dit la 'journée de la femme', cela fait un peu fête des mères", écrit-elle ».

Nouvel Obs, le 8 mars 2016

Le pouvoir de la langue

« Une genèse contestée »

S'il existe une telle foire lexicale, c'est aussi en raison de l'absence d'acte de naissance daté. "Et peut-être parce que l'histoire a longtemps été écrite par les hommes", commente Marlène Coulomb-Gully.

Encore aujourd'hui, les historiens s'écharpent sur la genèse de cette journée. Certains l'assortissent à une grève du 8 mars 1907, quand des ouvrières new-yorkaises ont occupé leur usine. D'autres, comme la presse militante, la font remonter à 1857 : on commémorerait le 8 mars une manifestation de couturières qui a eu lieu à New York, encore. Un mythe depuis démonté par la politologue Françoise Picq ».

Nouvel Obs, le 8 mars 2016

Le pouvoir de la langue

« Beaucoup s'accordent à dire que c'est la deuxième Conférence internationale des femmes socialistes, à Copenhague, en août 1910, qui a donné à cette journée son imprimatur. Y a été prise la décision d'organiser "une journée internationale des femmes".

Une décision finalement corroborée en 1977 par l'ONU qui, dans sa Résolution 32/142, invitait à une journée de célébration "des droits de la femme et de la paix internationale". Le tout sur fond d'affrontements idéologiques entre bloc américain et bloc soviétique ».

Nouvel Obs, le 8 mars 2016

Le pouvoir de la langue

« "Droits des femmes"

L'enjeu, aujourd'hui, ne se limite pas à l'image stéréotypée des femmes. "La question centrale actuelle, c'est celle de l'application des droits des femmes", affirme Marlène Coulomb-Gully, qui martèle qu'une égalité de droit n'est pas une égalité de fait. D'où l'usage de cet intitulé, que l'on retrouve jusque dans le nom du ministère des Droits des femmes – récemment passé dans le giron de celui de la Famille.

A l'heure où les écarts de salaires sont encore saillants et où les discriminations de genre ont toujours la peau dure, le 8 mars fait office de piqûre de rappel : quoi qu'en pensent les conservateurs les plus obtus, la bataille féministe ne se mène pas que sur le terrain lexical ».

Nouvel Obs, le 8 mars 2016

Le pouvoir de la langue

Chronologie

« Cette journée puise ses origines dans l'histoire des luttes ouvrières et des manifestations de femmes au tournant du XX^e siècle en Amérique du Nord et en Europe.

À partir de 1909, les États-Unis, sous l'impulsion de femmes socialistes américaines, décident d'organiser chaque année, le dernier dimanche de février, une "Journée nationale des femmes" (National Woman's Day) pour célébrer l'égalité des droits civiques ».

Page dédiée sur *Viepublique.fr*



Il s'agit de la « première célébration » de cette journée et « le Parti socialiste d'Amérique avait choisi cette date en l'honneur de la grève de travailleurs dans l'industrie du vêtement qui avait eu lieu en 1908 à New York ».

Page dédiée sur le site de l'Onu

Le pouvoir de la langue

Chronologie

« C'est lors de la deuxième conférence internationale des femmes socialistes, en 1910 à Copenhague, que Clara Zetkin, journaliste et militante allemande, appelle les "femmes socialistes de tous les pays" à organiser chaque année une Journée internationale des femmes. Elle est célébrée dès le 19 mars 1911 en Autriche, Allemagne, Danemark et en Suisse.

En Russie, une "Journée internationale des ouvrières" est célébrée le 3 mars 1913 puis le 8 mars 1914. Lors du 8 mars 1917 (23 février 1917 selon le calendrier julien en vigueur dans le pays à ce moment-là), des femmes manifestent dans les rues de Petrograd (Saint-Pétersbourg) pour exiger "le pain et la paix". Cette manifestation marque le début de la révolution russe et la date du 8 mars sera officiellement célébrée en Union soviétique à partir de 1921 ».

Le pouvoir de la langue

Chronologie

« Après la Seconde Guerre Mondiale, le 8 mars est célébré dans de nombreux pays ».

Page dédiée sur *Viepublique.fr*

« Coïncidant avec l'Année internationale de la femme, la première Conférence mondiale sur les femmes s'est déroulée au Mexique du 19 juin au 2 juillet 1975. C'est à cette occasion qu'un Plan d'action mondial décennal pour la promotion des femmes a été élaboré, suite à quoi l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la période de 1976 à 1985 la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix pour mettre en œuvre le plan d'action.

Les Nations Unies ont officialisé la journée du 8 mars en 1977 ».

Page dédiée sur le site de l'Onu

Le pouvoir de la langue

« Le 8 mars est une journée d'action, de sensibilisation et de mobilisation dédiée à la lutte pour les droits des femmes, l'égalité et la justice.

Plusieurs événements et initiatives ont lieu à travers le monde à cette occasion notamment pour :

- réfléchir, échanger, se mobiliser pour l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- faire le point sur ce qui a été fait et ce qui reste à faire sur la question de la place des femmes dans la société.

C'est aussi l'occasion de mettre en avant les initiatives qui placent les femmes au cœur de la création ainsi que leur participation à la vie sociale, politique et économique.

Depuis quelques années, des organisations féministes, réunies en collectif et soutenues par les principaux syndicats, appellent pour le 8 mars à une "grève féministe". »

Le pouvoir de la langue

Et en France?

« C'est en 1982, sous l'impulsion d'Yvette Roudy, Ministre déléguée aux droits des femmes, que la France reconnaît le 8 mars comme Journée internationale des droits des femmes.

Le 8 mars 1982 est marqué par de nombreuses manifestations dont le point fort est la réception donnée à l'Élysée et le discours du président de la République François Mitterrand. Il reçoit à cette occasion 450 femmes, représentant les milieux socio-professionnels et les associations et annonce plusieurs mesures en faveur des droits des femmes ».

Pourtant, les interventions et discours des Présidents de la République française à l'occasion de cette journée n'ont pas été nombreux.

Page dédiée sur *Viepublique.fr*

Le pouvoir de la langue

Pour le Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, il s'agit de la « journée internationale des droits des femmes ».

« À l'occasion de la journée internationale des droits des femmes le vendredi 8 mars 2024, la Ministre déléguée auprès du Premier ministre, Aurore Bergé, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, a amorcé une semaine dédiée à la promotion des droits des femmes et de l'égalité en France.

Ponctuée par une thématique par jour, cette semaine est l'occasion de mettre lumière la mobilisation engagée en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la société française, au regard de chiffres clés et des dispositifs gouvernementaux mis en place notamment dans le cadre du plan Toutes et tous égaux lancé le 8 mars 2023 ».

Le pouvoir de la langue

« Le 8 mars reste l'occasion d'alerter la société sur un de ses dysfonctionnements majeurs et il va de la responsabilité des médias de se saisir de cette occasion de jouer leur rôle dans l'espace public contemporain »

Coulomb-Gully, *Femmes et médias - le 8 mars à la une*, p. 16.

« Le 8 mars ne doit pas servir de prétexte pour avoir des réductions sur l'électroménager, recevoir un bouquet de fleur ou une boîte de chocolat de la part de son compagnon, ni d'être mise en avant sur les réseaux sociaux de son entreprise. La journée du 8 mars n'est pas une célébration de la femme, mais une mise en avant des droits des femmes et de la lutte contre les inégalités entre les sexes ».

Ça m'intéresse, le 8 mars 2024

Références bibliographiques

Bourdieu, P., 1982, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard.

Boutet, J., 2016, *Le pouvoir des mots*, Paris, La Dispute.

Charaudeau, P. et Maingueneau, D., 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil.

Coulomb-Gully, M. et Bonnafous, S. (sous la direction de), 2007, *Femmes et médias : le *8 mars à la "une" : une comparaison internationale*, Toulouse, Université du Mirail.

Kleiber, G., 1984, « Dénomination et relations dénominatives », dans *Langages*, n. 76, pp. 77-94.

Moirand, S., 2007, *Les discours de la presse quotidienne : observer, analyser, comprendre*, Paris, PUF.

Veniard, M., 2013, « Nommer un événement: le désigner et/ou le signifier? Le cas de la guerre en Afghanistan », dans P. Puccini and F. Regattin (éds.), *Les Mots de la guerre: imaginaires, langages, représentations*, Bologne, CLUEB, pp. 27-41.

Dictionnaires juridiques

Cornu, G. (sous la direction de), 2020, *Vocabulaire juridique*, Paris, PUF.

Cabrillac, R. (sous la direction de), 2021, *Dictionnaire du vocabulaire juridique*, Paris, LexisNexis.

Guinchard, S. et Debard, T. (sous la direction de), 2018 *Lexique des termes juridiques*, Paris, Dalloz.

Puigelier, C., 2017, *Dictionnaire juridique*, Bruxelles, Bruylant.

Sitographie

[8 mars : journée internationale des droits des femmes](#)

[8 mars : pourquoi la journée de la femme n'existe pas](#)

["Daech" plutôt que "l'État islamique"](#)

[Droits des femmes : cinq questions sur la journée du 8 mars](#)

[Journée internationale des femmes](#)

[Non, le 8 mars n'est pas la "journée de la femme"](#)

[Tout le monde dit « daèèche ». Hollande dit « dache ». Qui a raison ?](#)